



euro | guidance



Erasmus+

Le système d'orientation tout au long de la vie en France

SOMMAIRE

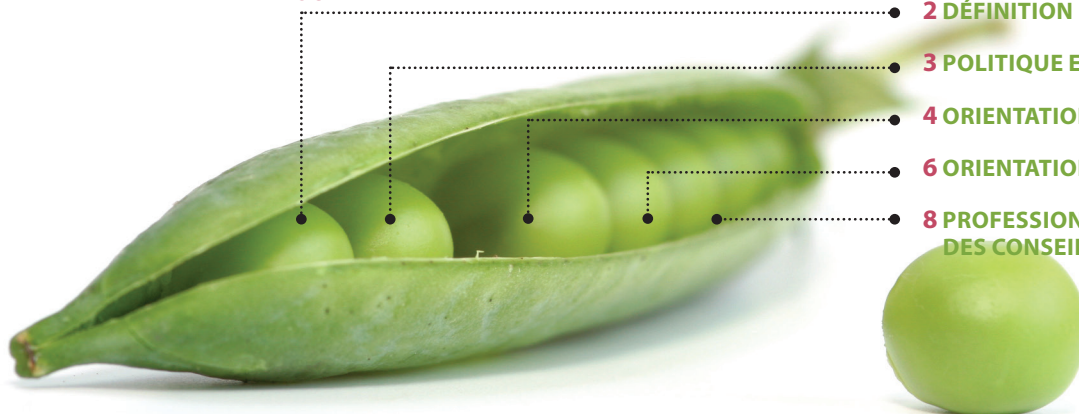
2 DÉFINITION DE L'ORIENTATION

3 POLITIQUE ET STRATÉGIES

4 ORIENTATION INITIALE

6 ORIENTATION CONTINUE

8 PROFESSIONNALISATION
DES CONSEILLERS



L'orientation tout au long de la vie en France

Publication du réseau Euroguidance

Lorsque la France a choisi le thème de l'orientation comme axe de travail communautaire pour la présidence française du Conseil de l'Union européenne, peut-être n'imaginait-elle pas que ces travaux permettraient l'élaboration et l'adoption, le 21 novembre 2008, d'une résolution visant à « mieux inclure l'orientation tout au long de la vie dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie ».

Pourtant, la France figure encore parmi les pays où la formation professionnelle relève autant du cursus initial que d'un cursus continu fort développé. Cette dichotomie se répercute sur le système d'orientation qui, même s'il s'inscrit dans la stratégie européenne pour une orientation tout au long de la vie, demeure marqué par une approche différenciée entre une logique d'orientation initiale et celle d'une orientation continue.

Ce constat est identique pour les politiques et donc les stratégies dans le champ de l'orientation, avec un échelon supplémentaire : le territoire, impliquant des interventions nationales et régionales.

Par ailleurs, une grande variété d'organismes fournit des informations et des conseils en orientation. Ce large éventail de structures d'information, d'orientation et de conseil diffère selon les groupes cibles, les types de services offerts, le statut des institutions ou encore l'origine de leur financement.

Le système français peut donc paraître complexe. Les réformes de l'éducation et la formation professionnelles impulsées en 2013 et 2014 modifient en partie le système de l'orientation. Elles ambitionnent de renforcer l'autonomie de chacun dans ses choix d'orientation. Les opérateurs nationaux et régionaux travaillent ensemble pour garantir à tous les actifs une offre de service cohérente et homogène sur l'ensemble du territoire.

Dans cette brochure, le réseau Euroguidance-France présente les grandes caractéristiques du système français de l'orientation tout au long de la vie : stratégies, acteurs et ressources, avec plusieurs focus sur les sujets d'actualité.





DÉFINITION DE L'ORIENTATION

L'orientation est le résultat d'un processus continu d'élaboration et de réalisation du projet personnel de formation et d'insertion sociale et professionnelle que tout individu mène en fonction de ses aspirations et de ses capacités.

Toute personne dispose du droit à être informée, conseillée et accompagnée en matière d'orientation qu'elle soit initiale ou continue, au titre du droit à l'éducation.

Le service public de l'orientation tout au long de la vie est ainsi

organisé pour garantir à tous l'accès à une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération, ainsi que l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité et organisés en réseaux.

Extraits de la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie



L'orientation, en tant que processus continu, permet aux citoyens, à tout âge et tout au long de leur vie, de déterminer leurs capacités, leurs compétences et leurs intérêts, de prendre des décisions en matière d'éducation, de formation et d'emploi et de gérer leur parcours de vie personnelle dans l'éducation et la formation, au travail et dans d'autres cadres où il est possible

d'acquiescer et d'utiliser ces capacités et compétences. L'orientation comprend des activités individuelles ou collectives d'information, de conseil, de bilan de compétences, d'accompagnement ainsi que d'enseignement des compétences nécessaires à la prise de décision et à la gestion de carrière. »

Définition adoptée par la résolution du Conseil de l'Union européenne du 21 novembre 2008





POLITIQUE ET STRATÉGIES : un partage national/régional

Au milieu des années 2000, plusieurs rapports ont mis en évidence toute la complexité du système français et sa conséquence principale : les bénéficiaires potentiels d'un conseil en orientation ne s'y retrouvaient plus. L'une des solutions a été de créer en 2009 (1) un **service public (national) de l'orientation**.

Or en parallèle, les Régions, collectivités territoriales, avaient obtenu progressivement la décentralisation de la compétence « formation professionnelle » à leur bénéfice. Dès lors, s'appuyant sur le principe d'une approche globale de l'individu orientation-formation-insertion, les Régions françaises revendiquaient dès 2004, la compétence « orientation ».

C'est une même loi qui, en 2014 (2), instituait l'ultime étape de décentralisation de la compétence « formation professionnelle » et la (première ?) étape de décentralisation de la compétence « orientation ».

Ainsi, depuis le 1er janvier 2015, la mise en place d'un **service public régional de l'orientation** (SPRO) est une réponse aux attentes des usagers, tout en tenant compte du développement économique des territoires. Le territoire régional devient le niveau où les actions des structures d'orientation se coordonnent.

La loi de 2014 précise que « **L'État** définit, au niveau national, la politique d'orientation des élèves et des étudiants dans les établissements scolaires et les établissements d'enseignement supérieur » et « **la Région** coordonne les actions des autres organismes participant au service public régional de l'orientation ».

La Région assure également « la mise en place du conseil en évolution professionnelle » et « un rôle d'information, notamment sur l'offre de formation et la validation des acquis de l'expérience ».

Les **services de l'orientation initiale** sont gérés par le ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche même si d'autres ministères sont impliqués dans l'information tels que le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et celui de l'Agriculture. Les services d'orientation du ministère de l'Éducation Nationale ciblent les établissements secondaires de l'enseignement général et professionnel ainsi que les établissements d'enseignement supérieur.

Les **services de l'orientation continue** sont très souvent cogérés par le ministère en charge de l'Emploi et du Travail, et par les Régions. Ils sont chargés de l'information et de l'orientation des actifs, des adultes

en recherche d'emploi, qui souhaitent se réorienter, qui choisissent ou subissent une mobilité professionnelle, ou désirent acquérir des compétences supplémentaires. Les organismes relevant de l'accueil, orientation, information, accompagnement (AOIA) sont structurés en réseau au niveau national, avec des implantations territoriales allant parfois jusqu'au bassin de vie ou au bassin d'emploi. On recense ainsi près de 9000 structures en France.

Pour répondre aux règles sous-jacentes à tout service public (l'accès à une **information gratuite, complète et objective**), des informations sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération sont diffusées selon deux grands systèmes. Au niveau national, interviennent les observatoires des métiers et des qualifications gérés par les partenaires sociaux, et au niveau régional, les centres de ressources et d'information (Centres d'animation, de ressources et d'informations sur la formation ou CARIF).

Enfin, en dehors des politiques et stratégies impulsées par les décideurs publics, des centres d'orientation privés et des agences de presse privées telles que L'Étudiant, Studyrama, proposent des informations et des services d'orientation aux lycéens et aux étudiants. En pleine concurrence avec les structures relevant du service public, et contrairement à celles-ci, ces organismes proposent des services payants.

(1) Loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie

(2) Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale

+ d'infos : www.cnefop.gouv.fr portail du Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles, en charge notamment de favoriser la concertation entre les différents acteurs (décideurs, financeurs, prestataires) et d'évaluer les politiques et stratégies relevant de ses champs de compétences dont l'orientation.





ORIENTATION INITIALE

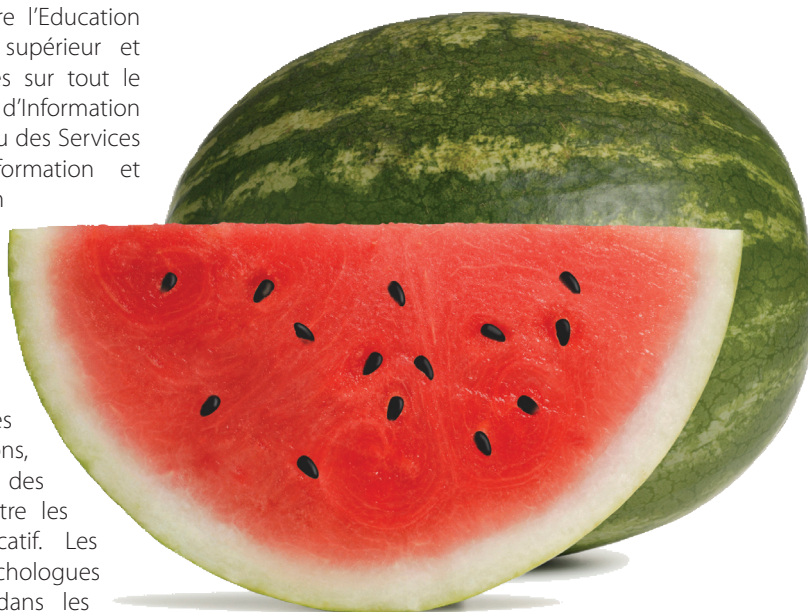
Principales structures, quelques outils

Pour des questions de simplicité ne sont présentés ici que les réseaux d'orientation les plus importants. Pour la formation initiale des jeunes et des étudiants, deux principaux réseaux dépendant du ministère l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont implantés sur tout le territoire : le réseau des Centres d'Information et d'Orientation (CIO) et le réseau des Services Communs Universitaires d'Information et d'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (SCUIO-IP).

Les CIO accueillent tout public et en priorité des jeunes scolarisés et leur famille. Principales activités : information sur les études, les formations professionnelles, les qualifications et les professions, conseil individuel, animation des échanges et des réflexions entre les partenaires du système éducatif. Les conseillers d'orientation psychologues qui y travaillent vont aussi dans les établissements secondaires (collèges et lycées), ils veillent à l'adaptation scolaire des élèves et participent à la prévention et la lutte contre le décrochage. Ils accompagnent les élèves dans la construction des compétences à s'orienter tout au long de la vie. Parallèlement, ils assurent et coordonnent l'organisation de l'information des élèves sur la connaissance de soi, les activités pour la découverte du monde économique et professionnel, en partenariat avec les équipes éducatives. Enfin, ils sont les conseillers techniques des chefs d'établissements scolaires pour la mise en place d'un programme d'orientation sur mesure, conforme aux politiques nationales.

Les SCUIO-IP sont présents dans toutes les universités pour le public étudiant, souvent associés aux bureaux d'aide à l'insertion professionnelle. Principales activités : information sur les cursus universitaires, suivi et aide aux étudiants sous forme de tutorat et de soutien, accompagnement de leur projet de formation et de la construction de leur projet professionnel sous forme d'entretiens et de conseils individualisés, information sur les réorientations dès la première année, conseils sur la recherche de stages, information et ateliers sur l'insertion professionnelle.

Le réseau Information Jeunesse, dépendant du ministère de la Jeunesse dispose de lieux d'accueil sur tout le territoire pour répondre aux demandes et aux besoins des jeunes en matière d'information sur la vie quotidienne, d'orientation professionnelle ou scolaire.



www.education.gouv.fr

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24842/orientation.html

<http://eduscol.education.fr/cid48057/orientation-priorites.html>

www.onisep.fr

www.cidj.com

S Les portfolios de compétences

Un portefeuille de compétences est un dossier individuel progressivement constitué de documents de nature variée, permettant à une personne d'attester des compétences qu'elle a acquises par la formation et l'expérience. Il est aussi d'usage de parler de portfolio de compétences. Depuis quelques années, avec l'essor du numérique se développent les e-portfolios.

Les portfolios de compétences se déploient de plus en plus dans les établissements d'enseignement supérieur notamment dans les universités.

Parmi les nombreux portfolios développés, le Portefeuille d'Expériences et de Compétences (PEC) n'a cessé de croître et concerne aujourd'hui 35 universités sur les 75 existantes. Depuis

sa création expérimentale en 2007 par 4 universités fondatrices, 700 enseignants ont été formés pour accompagner les étudiants tout au long de leur cursus dans la construction de leur projet d'insertion professionnelle via un e-portfolio. Cet outil vise à rendre les étudiants acteurs de leurs choix et de leur projet professionnel en leur apprenant à décrire et valoriser leurs expériences et leurs compétences. Depuis 2012, le rapprochement du PEC avec Europass a permis une meilleure articulation et complémentarité des deux portfolios.

+ d'infos : www.pec-univ.fr

Parcours Avenir : un outil d'orientation pour acquérir de nouvelles compétences en se familiarisant avec le monde socio-économique et en prenant des initiatives



PARCOURS Avenir

le parcours individuel d'information, d'orientation
et de découverte du monde économique et professionnel

ÉLÈVES DE LA 6^e
À LA TERMINALE

PARTENAIRES

ACTIONS

OBJECTIFS



MEILLEURE
INSERTION
PROFESSIONNELLE

Au collège, comme au lycée, le parcours Avenir « doit permettre à chaque élève de comprendre le monde économique et professionnel, de connaître la diversité des métiers et des formations, de développer son sens de l'engagement et de l'initiative et d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle », (Cf. arrêté du 1er juillet publié au Journal officiel du 7 juillet 2015). Il se compose d'un ensemble d'activités qui se déroulent pendant

les cours disciplinaires ou en interdisciplinaire et s'inscrit dans une démarche d'orientation impliquant tous les acteurs.

Un outil numérique (appelé Folios) permet à chaque élève de garder des traces de ses apprentissages, de ses expériences, de ses compétences scolaires et extra scolaires et de les valoriser dans la construction de son parcours individuel d'orientation.

+ d'infos : pour accompagner sa mise en oeuvre, l'Onisep met à disposition une brochure que l'on retrouve dans l'espace pédagogique du site : www.onisep.fr



ORIENTATION CONTINUE

Principales structures proposant des services d'orientation pour les personnes entrées sur le marché du travail

6

RÉSEAUX	MISSIONS
Pôle Emploi	• Accompagnement et placement des demandeurs d'emploi • Accompagnement des entreprises en matière de recrutement • Prestation de conseil en évolution professionnelle (CEP)
Agence pour l'emploi des cadres APEC	• Accompagnement et conseil aux cadres tout au long de leur parcours professionnel • Aide aux entreprises pour optimiser leurs recrutements et la gestion de leurs compétences internes • Prestation de conseil en évolution professionnelle (CEP)
Mission Locale	• Insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans dans tous les domaines : orientation, formation, emploi, logement, santé, mobilité, citoyenneté, sports, loisirs, culture • Prestation de conseil en évolution professionnelle (CEP)
Cité des métiers	• Elle réunit dans un même lieu des professionnels de l'orientation, de la formation, de l'emploi, du bilan et de la création d'activité, qui mutualisent leurs ressources au service d'une meilleure orientation, d'une meilleure insertion et d'une meilleure évolution professionnelle des individus.
Maison de l'emploi / Maison de la formation	• Accompagnement et Conseil personnalisés • Promotion de la formation et des dispositifs d'emploi • Informations en faveur de l'emploi et des entreprises
MIFE	• Guidance professionnelle personnalisée • Promotion de la formation et des dispositifs d'emploi • Actions en faveur de l'emploi et des entreprises
Cap Emploi	• Accompagnement et conseils aux personnes handicapées • Aide au placement des personnes handicapées dans les entreprises, privées ou publiques • Prestation de conseil en évolution professionnelle (CEP)
Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique FIPHFP	• Accompagnement et conseils aux personnes en situation de handicap pour être recrutées ou maintenues en emploi, dans les trois fonctions publiques
Réseau d'information sur les droits des femmes CIDFF	• Accueil, Information sur les droits des femmes dont l'emploi, la formation professionnelle et la création d'entreprise
Point relais conseil en VAE	• Information et Orientation du public sur les procédures de Validation des acquis de l'expérience (VAE) • Accompagnement lors des différentes phases de la démarche et des formalités administratives, par des entretiens et conseils individualisés
Prestataire Bilan de compétences	• Réalisation de bilan de compétences
Organisme Paritaire Agréé au titre du congé individuel de formation (CIF) OPACIF	Mission principale : accompagnement des salariés dans l'élaboration de leur projet de formation au titre du Congé individuel de formation (analyse des demandes et le financement) Mais aussi : • Accompagnement des salariés dans l'élaboration de leur projet de formation au titre du CIF, d'un bilan de compétence ou d'une VAE • Information de ces personnes • Prestation de conseil en évolution professionnelle (CEP)
CHAMBRE CONSULAIRE Chambre des métiers et de l'artisanat Chambre de commerce et d'Industrie Chambre d'agriculture	Mission principale : Représentation des intérêts des entreprises auprès des pouvoirs publics Dont : • Développement d'événements d'intérêt général (foires, salons, congrès, ...) au service des entreprises, de leur territoire et de l'attractivité de leur ressort géographique • Gestion des Centres d'Aide à la Décision pour aider les jeunes à s'orienter et informer sur les contrats, les métiers, les diplômes

y La Validation des Acquis de l'Expérience – VAE

Issue de la loi de modernisation sociale de 2002, la Validation des Acquis de l'Expérience est reconnue par le code de l'Éducation comme la 4^{ème} voie d'accès à la certification professionnelle en France*. Par la mise en relation avec un référentiel de certification des connaissances et compétences acquises

en situation professionnelle ou lors d'activités bénévoles, on reconnaît par la VAE, le caractère formateur du travail. La réalisation d'un dossier de preuves et le passage devant un jury souverain lui confère une reconnaissance sociale et juridique au même titre qu'une certification acquise en formation initiale ou continue.

+ d'infos : www.vae.gouv.fr

*4^{ème} voie d'accès à la certification professionnelle comme la formation initiale, continue et l'apprentissage.

PUBLICS	+ D'INFOS
• Demandeur d'emploi (indemnisé ou non)	www.pole-emploi.fr
• Salarié cadre du secteur privé • Demandeur d'emploi cadre (indemnisé ou non) • Jeune sortant de l'enseignement supérieur	www.apec.fr
• Jeune de 16 à 25 ans	www.unml.info
• Tout public	http://reseaucitesdesmetiers.com
• Tout public	www.ville-emploi.asso.fr
• Tout public	www.intermife.fr
• Demandeur d'emploi (indemnisé ou non), en particulier avec une problématique «handicap»	www.capemploi.com
• Demandeur d'emploi (indemnisé ou non), salarié du secteur public, en particulier avec une problématique «handicap»	www.fiphfp.fr
• Tout public, en particulier les femmes	www.infofemmes.com
• Toute personne ayant une expérience professionnelle d'au moins 3 ans	www.intercariforef.org/reseau/reseau-carif-oref
• Salarié du secteur privé • Salarié du secteur public	
• Salarié du secteur privé • Demandeur d'emploi (indemnisé ou non)	www.fongecif.com/contact.html www.afdas.com www.faftt.fr www.fafsea.com www.unagecif.com www.unifaf.fr www.uniformation.fr
• Chef d'entreprise • Créateur d'entreprise (salarié ou demandeur d'emploi) • Jeune en recherche d'entreprises dans le cadre d'alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation)	www.cci.fr www.artisanat.fr www.chambres-agriculture.fr

U

Le Conseil en Evolution Professionnelle – CEP

Issu de la loi de 2013 relative à la sécurisation de l'emploi, le Conseil en Evolution Professionnelle est un **nouveau** droit dont peut bénéficier toute personne (salariée, non-salariée, demandeur d'emploi...) tout au long de sa vie professionnelle.

Il lui permet notamment d'être informé sur son environnement professionnel et l'évolution des métiers dans la région, de mieux connaître ses compétences pour les valoriser, d'identifier les emplois correspondant aux compétences et de connaître les dispositifs mobilisables pour réaliser un projet d'évolution professionnelle.

Le CEP, gratuit et confidentiel, comporte trois niveaux, un accueil individualisé, un conseil personnalisé et un accompagnement à la mise en œuvre du projet*. Il est assuré par cinq réseaux d'opérateurs nationaux (voir tableau ci-contre), et éventuellement par d'autres acteurs désignés par les Régions.

*Ingénierie de parcours et ingénierie financière.



PROFESSIONNALISATION DES CONSEILLERS

La formation des conseillers d'orientation des élèves et étudiants

La profession de conseiller d'orientation n'est pas une profession réglementée en France. Seuls les conseillers d'orientation-psychologues du service public qui travaillent dans les Centres d'Information et d'Orientation et dans les établissements scolaires possèdent une licence de psychologie et un diplôme spécifique appelé Diplôme d'Etat de Conseiller d'Orientation Psychologue. Pour être admissibles, les étudiants doivent avoir une licence en psychologie et passer un concours visant à recruter des fonctionnaires du ministère de l'Éducation. A partir de 2016, la création d'un corps unique de psychologues de l'éducation nationale modifie le référentiel des compétences et leur recrutement. Ils devront être titulaires d'un master de psychologie et bénéficieront d'une formation supplémentaire d'une année, en alternance, débouchant sur une certification spécialisée. Les enseignants interviennent également dans l'orientation des élèves ainsi que dans les structures de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire.

Dans les services communs universitaires d'information et d'orientation des universités, on trouve des équipes composées de conseillers d'orientation psychologues, d'ingénieurs d'études, de documentalistes, de psychologues, d'enseignants ayant des qualifications universitaires.

+ d'infos :

- Association des conseillers psychologues de France : <http://acop-asso.org>
- Conférence Universitaire en Réseau des Responsables de l'Orientation et de l'Insertion professionnelle des étudiants : www.lacourroie.fr
- Institut de recherche en orientation professionnelle : <http://inetop.cnam.fr/>

La formation des professionnels de l'orientation des adultes

Au sein des multiples structures de l'orientation continue (voir les principaux réseaux p 6 & 7), les praticiens de l'orientation continue peuvent être, conseillers en insertion, conseillers en emploi, chargés d'études, conseillers formation... Il n'existe pas un référentiel-métier unique. Il n'existe donc pas de formation unique pour les préparer à l'exercice de ces activités.

Pour leur formation initiale, ces praticiens ont pu suivre des cursus de formation très variés mais souvent en sciences-humaines (sciences de l'éducation ou psychologie du travail).

Une fois le praticien de l'orientation recruté, c'est au réseau auquel il appartient que revient sa professionnalisation, et son accès à une formation continue. De nombreux prestataires offrent des parcours de professionnalisation. Notons que les Carif-Oref se sont vu confier par le ministère de l'Emploi, la mission de proposer une telle offre.

+ d'infos :

- Les Carif-Oref : www.intercariforef.org/reseau/page/professionnalisation-des-acteurs
- Centre Inffo chargé de développer l'information dans le domaine de l'orientation et la formation professionnelles à l'échelon national www.centre-inffo.fr



Sitographie



www.orientation-pour-tous.fr le portail national de l'orientation tout au long de la vie (informations sur l'offre de formation initiale et continue, les métiers, les structures d'orientation, etc.).

www.monorientationenligne.fr un service d'orientation en ligne pour les jeunes.

www.onisep.fr un éditeur national d'information sur les métiers et les enseignements.

www.euroguidance-France.org site du réseau Euroguidance français, pour la dimension européenne de l'orientation et la promotion de la mobilité.

www.cidj.com le réseau des centres d'information de la jeunesse.

www.pole-emploi.fr site de l'agence nationale pour l'emploi - voir notamment la rubrique « Je m'oriente ».

www.apec.fr site dédié à l'emploi des cadres - offres d'emploi, outils de l'orientation.

www.unml.info portail de l'Union Nationale des Missions Locales (UNML) : union représentative et fédératrice du réseau des Missions Locales et d'autres organismes d'insertion.

www.capemploi.com portail du réseau national d'Organismes de Placement Spécialisés au service des personnes handicapées.

www.intercariforef.org portail du réseau des Carif-Oref en charge notamment de l'information et de la professionnalisation des acteurs intervenant pour l'orientation des adultes.



Publication du réseau Euroguidance-France

Ont participé à la rédaction :
Graziana Boscato, Isabelle Dekeister,
Régis Guillemette, Elisabeth Kunze,
Laurent Lascrou, Régis Roussel,
Alice Vielajus
Maquette : Claudie Carpentier